

Toulouse, le 31 décembre 2013

# LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



## LETTRE DES AMIS n° 264

ISSN 0299-8890

11-14, bd Griffoul-Dorval – 31400 TOULOUSE  
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72  
Site Internet de l'association : [www.2a31.net](http://www.2a31.net)  
Courriel de l'association : [amis.archives@laposte.net](mailto:amis.archives@laposte.net)  
Compte Twitter de l'association : @amisdesarchives

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70  
Fax : 05.34.31.19.71  
Site Internet : [www.archives.cg31.fr](http://www.archives.cg31.fr)  
Courriel : [archives@cg31.fr](mailto:archives@cg31.fr)

## IN MEMORIAM Bernadette Suau

Nous avons la grande tristesse de vous informer du décès de Bernadette Suau, qui fut directrice des Archives de la Haute-Garonne de 1992 à 2003.

Née Bernadette Noulens le 3 septembre 1942 à Mirande (Gers), Bernadette Suau effectua tout d'abord des études d'histoire à la faculté des Lettres de Toulouse, avant de s'inscrire au lycée Pierre-de-Fermat où elle fit partie de la première promotion de la classe préparatoire au concours d'entrée à l'École nationale des chartes. Ayant intégré l'École, elle consacra sa thèse à *La ville de Rodez au milieu du XV<sup>e</sup> siècle* et devint archiviste-paléographe en 1971. Après un an passé aux Archives nationales, elle entama une belle carrière d'archiviste départementale, d'abord comme adjointe dans l'Eure (1972), puis comme directrice dans les Landes (1978), avant de succéder à Pierre Gérard à la tête des Archives départementales de la Haute-Garonne ; poste qu'elle ne quitta qu'en 2003 pour prendre une retraite bien méritée.

Aux Archives de la Haute-Garonne, l'énergique activité de Bernadette Suau se déploya dans tous les domaines. C'est à sa demande en effet que le Conseil général entreprit d'agrandir la salle de lecture (1995), de repeindre tous les locaux de conservation des documents et d'installer des alarmes, à son initiative aussi que le bâtiment du service départemental d'incendie et de secours, laissé libre par le déménagement des pompiers à Colomiers, fut annexé et aménagé avec des magasins d'archives, des bureaux ainsi qu'une salle de lecture des microfilms et le siège de l'association des Amis des Archives (1996).

En ce qui concerne le classement et la valorisation des documents, c'est sous la direction de Bernadette Suau que furent édités les instruments de recherche relatifs aux archives de Saint-Sernin (101 H), au cadastre (3 P) et à la période révolutionnaire (1 L, tome 2), et que furent organisées les belles expositions sur *Cinq siècles de justice* (1994, à l'occasion des 450 ans du parlement de Toulouse), *A l'aube d'un siècle* (1994, à partir de la collection des cartes postales Labouche) et *Cultes populaires en Comminges* (1997). Mais son œuvre archivistique la plus

patente pour le grand public est certainement la campagne active de reproduction des registres d'état civil, qui a prélué à leur mise en ligne sur Internet.

Son activité s'appliqua également à la conservation des antiquités et objets d'art qu'elle prit en main avec une très grande implication afin de connaître et de protéger le patrimoine mobilier des communes : tournées régulières sur le terrain, organisation des commissions départementales des objets mobiliers, restaurations etc.

Parallèlement, secrétaire générale de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Bernadette Suau œuvra avec succès à l'organisation des congrès annuels et à la publication, sous une forme renouvelée et enrichie, de leurs actes (les derniers étant ceux de Tarbes, Sorèze et Cahors).

En prenant sa retraite, Bernadette Suau eut le loisir de s'investir pleinement au sein de plusieurs sociétés savantes. Jusqu'à ce qu'elle soit empêchée par la maladie, elle n'a cessé de collaborer aux travaux de la Société archéologique du Midi de la France, où elle était chargée de la bibliothèque, ainsi qu'à ceux de notre association, où elle publia en 2010 son dernier texte, *Les confréries de pénitents à Toulouse*, coécrit avec Nicole Andrieu.

Son implication dans la vie scientifique lui avait valu le *prix de la marquise de Maillé de la Sauegarde de l'art français* (1979), puis les distinctions de chevalier des arts et lettres (1981), des palmes académiques (1988), ainsi que de l'ordre national du Mérite (2004).



A sa famille, avec une pensée particulière pour son époux Jean-Pierre Suau, vice-président de notre association, nous tenons à présenter nos plus sincères condoléances, au nom des Amis des archives et de tous ceux d'entre nous qui l'ont connue.

## SOMMAIRE

Activités de l'association :	
Organisation des cours de paléographie	3
Appel à communication : le vin dans tous ses états	4
Travaux de nos adhérents : à propos de bonnets	6
Avis de recherche n° 258	9
Les amis sur Twitter	9
Chronique des Archives	10
Informations-publications-expositions-conférences d'amis	11
Les vœux de l'association	12
La minute de paléographie	12

# ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

## ORGANISATION DES COURS DE PALÉOGRAPHIE

Les cours « **débutants** » (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.) sont maintenant terminés ;  
les participants intégreront dès janvier le niveau « **moyens** ».

1) Cours « **moyens** » (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.) : de 17h30 à 19h00, par Daniel Rigaud, les mardis 14 janvier, 11 février, 18 mars, 8 avril, 20 mai, 17 juin 2014.

2) Cours « **confirmés** » (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.) : de 17h30 à 19h00, par Jean Le Pottier, les mercredis 29 janvier, 19 février, 26 mars, 9 avril, 14 mai, 4 juin 2014.

3) Cours de **paléographie médiévale** (XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s.) : de 17h30 à 19h00, par Geneviève Douillard, le jeudi 23 janvier 2014. Comme convenu la date du cours suivant sera fixée lors de cette séance.

4) Une **séance spéciale** ouverte à l'ensemble de nos membres (**tous niveaux confondus : débutants/moyens/confirmés**), consacrée aux **dates et chiffres**, aura lieu le mardi 21 janvier 2014 de 17h30 à 19h00 par Daniel Rigaud (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.).

5) Cours à l'**antenne du Comminges à Saint-Gaudens** « **tous niveaux : débutants/moyens/confirmés** » (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.) de 14h00 à 16h00, par Jean Le Pottier, les jeudis 30 janvier, 20 février, 20 mars, 3 avril, 15 mai, 5 juin 2014.

## APPEL A COMMUNICATION ÉCRITE

### **Le vin dans tous ses états**

Afin de donner à chacun l'opportunité de voir le fruit de ses recherches publié, les Amis des Archives de la Haute-Garonne lancent un appel à communications écrites sur le thème du vin, particulièrement dans le département de la Haute-Garonne.

Nos sociétaires sont invités à présenter un court texte qui, après sélection, pourra être publié dans un numéro spécial de la Petite Bibliothèque consacré au vin.

L'association ne recherche pas d'article d'érudition ; tout sujet sera considéré.

#### **A titre indicatif, voici certains axes qui pourront être abordés :**

Le vignoble,

- la vigne et sa culture, son entretien, ses maladies.
- les bâtiments autour du vin, domaines, chais, entrepôts.
- les outils du viticulteur.

De la grappe au pichet,

- le temps des vendanges.
- l'élaboration du vin.

Le vin, un commerce,

- les contenants : amphores, cuves, tonneaux, futailles, bouteilles, verres ... jusqu'au simple bouchon.
- marchés au vin, commerce, transport.
- la vente du vin : grossistes, petits débits de boisson.
- les dérives : triches et fraudes, vins frelatés, commerce illégal.

Sociabilité autour du vin,

- concours et récompenses.
- fêtes et célébrations : vin de fêtes, vin de messe, fontaines de vin.
- abus de boissons et troubles liés au vin.

#### **Soumission des textes :**

Les textes seront transmis par E-mail à l'adresse des **amis.archives@laposte.net** à partir du 31 décembre 2013, jusqu'au 20 avril 2014 inclus.

La sélection se fera essentiellement sur les critères suivants :

- travail établi à partir de sources d'archives clairement identifiables.
- respect des consignes éditoriales.
- qualité des illustrations proposées.

Pour des raisons éditoriales, la publication prévue ne pourra inclure qu'une dizaine de textes soumis.

Dans l'éventualité d'un nombre très important de textes, les Amis des Archives pourront envisager de consacrer un numéro ultérieur de la Petite Bibliothèque à la publication de certains des textes non retenus lors de la première sélection.

## Consignes éditoriales :

Le texte proposé doit impérativement être un travail original, dans le sens où il est l'œuvre exclusive de l'auteur, et n'a jamais été publié sur quelque support que ce soit, même en partie.

Nous souhaitons que les auteurs respectent la zone géographique d'étude, à savoir la Haute-Garonne. Toutefois, ils sont libres d'en franchir les frontières s'ils souhaitent parler d'exportation ou d'importation de vins vers ou à partir de ladite zone géographique, ou retracer la destinée d'un enfant du pays parti vers d'autres contrées.

Les textes ne devront pas dépasser **10 000** signes (*ponctuation et espaces compris*), et seront impérativement envoyés sous forme de fichiers numériques « .txt », « .rtf », « .doc », « .docx » ou « .odt ».

Les illustrations proposées devront être libres de droit ou provenir des fonds des Archives Départementales de la Haute-Garonne. Le format recommandé est le « .tif » non compressé, en 300 dpi. Rappelons que la reproduction des illustrations dans la Petite Bibliothèque se fait en noir et blanc.

La mise en forme du texte par son auteur n'est pas souhaitée afin de ne pas compliquer le travail du maquettiste ; l'auteur reste toutefois libre d'indiquer ses préférences quant à la mise en page de son texte.

Les références d'archives et bibliographiques sont essentielles, elles devront être normalisées comme suit :

- exemple archives : A.D.H.-G., 5 J 235, f° 25v°.
- exemple ouvrage publié : Dion (Roger). Histoire de la vigne et du vin en France : des origines au XIXe siècle, Paris, Clavreuil, 1959, 770 p.

Les transcriptions de documents sont soumises à des règles (simples) que l'on trouve, entre autres, sur le site de l'Ecole des Chartes (<http://theleme.enc.sorbonne.fr/>)

A l'attention de ceux qui hésitent encore, voici quelques exemples d'articles, permettant à tous de constater que les documents qu'ils ont pu rencontrer, que les recherches qu'ils ont menées jusqu'à présent, peuvent être le sujet un article :

- Les représentations du vignoble de xxxx sur le plan terrier de 1661 (*commentaires autour d'un document graphique*).
- Les grossistes en vin d'après les papiers à en-tête au début du 20<sup>e</sup> siècle.
- L'inventaire des outils d'un vigneron en 1805.
- Un audacieux trafic de vins espagnols à xxxx en 1765.
- Le ban des vendanges, un principe millénaire toujours respecté.
- Le domaine de xxxx, six siècles de vin.
- Le petit vin de messe du curé de xxxx, un argument de propagande ?

Les possibilités sont infinies, nous attendons vos textes avec impatience.

## TRAVAUX DE NOS ADHÉRENTS

### **Une saga hivernale, ou les tribulations du bonnet,**

par Michel Durand.

En faisant une recherche sur le mot ..., des actes sont apparus ; nous en avons retenu quatre.

Le premier<sup>1</sup> :

« **Le bonnet, dans une petite histoire de l'instant, ...** »

Nous allons vous parler d'apprentissage.

*Instrument de aprentissage de Maria du Règne, filhe  
de Raymond du Règne de l'Isle en Dodon.*

*L'an mil cinq cens soixante quatre et le vingt troysiesme jour du moys de julhet, régnent Charles, etc., à l'Isle en Dodon, etc., constitué led. Raymond du Règne laboureur dud. l'Isle, lequel de son gré auroyt bailhé lad. Maria du Règne sa filhe, pour apprendre l'art et office de brocard, bonetz et « fillas lana »<sup>2</sup>, pour fère bonetz et ce à Me. Pierre Laroque bonetier dud. l'Isle, avec les pactes suyvens, en premier lieu que led.( ?<sup>3</sup>) en promectent que led. Me. Pierre Laroque bonetier susd., promect et ce constitue nourrir et entretenir lad. Maria du Règne, sans autrement luy poulvoyr de acoutremens nécessaires et ce durent le temps et espace de quatre ans, durent lequel temps, led. Laroque promect et ce constitue remonstrer et endoctriner lad. Maria du règne, scavoir est, de brocar, bonetz et filar lana autour, sans que soyt ailheur tenu la employer, est pacte par le semblable que led. du Règne durent le temps et espace de quatre ans, à la condition que dessus, promect aussi fère servir aud. Laroque, lad. Maria du Règne sad. filhe, sans ailheur la divertir, est pacte au cas advenent lad. Maria du Règne seroyt surprinse de maladie durent lesd. quatre ans, et ne « poulrest » continuer led. service vers led. Laroque ou bien vouloir désanparer led. Laroque sans ocasion, led. du Règne sera tenu fère continuer led. service après reconbaescence, et par aultant de temps qu'elle aura discontinué led. service, raison de lad. maladie, lesquelz pactes, toutes parties ont promis tenir, garder et observer et à ce ne contravenir, soubz obligation et yppotecque de leurs biens et persones, les soubzmectens à toutes rigueurs dez courtz du présent royaulme de France, renoncés et juré etc.,*

*Présens, Me. Jacques David tencturier, Guylhem Cortiada fornier dud. l'Isle habitantx, lesd. parties et tesmoings requiz ce signer, ont dict ne scavoir escripre, et de moy.*

*Méron not.*

Apprentissage : oui, mais « acte d'apprentissage » inédit peut-être, car il concerne une jeune fille et non un garçon.

Les conditions de cet apprentissage font d'ailleurs apparaître plus une mise à disposition d'une petite servante au service de son formateur dans le métier envisagé, au contraire des pactes et accords conclus le plus souvent pour des garçons, qui prévoient de payer cet apprentissage.

Quel âge pouvait-elle avoir, cette jeune fille ? Sûrement très jeune et de petite santé si l'on en croit l'une des clauses de l'accord passé qui envisage sa possible maladie.

Malheureusement, bien des parents surchargés d'enfants n'avaient, pour diminuer le poids de ces charges, que l'option de les mettre au travail très tôt.

La référence au « bonnet » est évidemment d'assez peu d'intérêt, les remarques ci-dessous étant bien plus essentielles dans notre propos.

<sup>1</sup> A.D.H.-G., 3 E 25144, f° 710, 4<sup>ème</sup> cahier.

<sup>2</sup> Lecture et sens incertains de ces mots, tout simplement : « filer la laine » ?

<sup>3</sup> L'insertion d'un « guidon » a certainement nuit à la phraséologie du notaire.

-----  
Le second<sup>4</sup> :

« **Le bonnet opinant, ...** »

Nous allons vous parler d'un obit !

*Transport du tiltre d'un obit en faveur de  
Mes. Jehan Espagne et Jehan Bon prêtres du  
lieu de Anan.*

*L'an mil cinq cens soixante cinq et le dotziesme jour du moys de avpril, régnent Charles par la grâce Dieu, roy de France, en l'Isle en Dodon, au compté de Commenge, séneschaucée de Tholose, en la présence de moy noth. soubz signé et tesmoings bas escriptz, auroyt compareu Me. Jehan Espagne prêtre et vicaire de l'esglise de Anan, lequel parlant avec Jehan Poc de Abeyan, Vidal Dupuy, Guylhem Raymond de Samaran et Gaissa du Beys consulz dud. lieu de Anan et patrons de certain obit fondé et délaissé par feu Jehan Darrès père dud. Jehan Ratio merchant dud. l'Isle, son héretier, aussi patron, yllec présent, leur remonstrent comme led. feu Darrès donent de son gré, auroyt faict transport de ung obit à feu Me Bernard Laroque prêtre quant vivoyt dud. Anan, à la charge célébrer deux messes chacun moys et en jour de l'année à perpétuité pour l'intention dud. Darrès ou ses héretiers et amys, et de tant que led. feu Laroque seroyt décédé et que l'office divin demeure en arrière, auroyt requiz lesd. consulz avec led. Ratio, suyvent lad. institution et fondation que a en // main, rectenu par feu Me. Salamon Fauron, not. quant vivoyt dud. Anan, et après par lesd. consulz ensemble led. Jehan Ratio, entendent lad. réquisition et leur estre apparent de lad. institution, ayent entre eulx à part, communiqué de commune voix et accord entre eulx, auroynt nommés et esleuz pour l'entretènement, charge et proffict dud. obit, scavoit est Mes. Jehan Espagne et Jehan Bon prêtres dud. lieu de Anan, yllec présens et le tout ayent agréé, les investissent suyvent leur puissance dud. obit, vaquens par le décès dud. feu Laroque et feu Me. Pierre Férons, avec les charges, proffict et revenus d'icelluy, et le tout ce partir par esgales partz, par cy après entre eulx en fère la célébration desd. messes et le proffict revenent aussi ce partyr moytié par moytié, à la charge aussi et pacte accordé entre lesd. parties, cas advenent l'ung ou l'autre desd. Espagne et Bon estoynt surprinz de mort, led. obit, proffict et revenus d'icelluy avec lad. charge, reviendra à l'autre survivent, sans qu'il soyt tenu c'en venir fère ou requérir autre transport par lesd. patrons luy en estre faict, et en signe de possession de ce, lesd. consulz et de Ratio ont délivré led. obit, par le bailh et délivrance de leurs bonetz tirés de leurs testes, desd. consulz et Ratio patrons et mys sur les testes desd. Espagne et Bon, présens et acquiessens et sans préjudice du patronat de ceulx qui viendrons après, pour le droict de lad. piessse, de quoy parties ont requis et demandé acte et instrument par moy not. soubz signé leur en estre rectenu, ce que ayt faict.*

*Présens, Mes. Jehan Saint Martin, Guylhaulmes Saint Germier prêtres et Jaucmes Dupuy dud. l'Isle et Anan habitans, lesd. Ratio, Espagne et Bon parties, ensemble lesd. Saint Martin et Saint Germier tesmoings soubz signés, et les autres requiz ont dict ne scavoit escripre, et de moy.*

*Méron not.*

*(et autres signatures des parties et témoins)*

Les fondations d'obits étaient généralement faites au profit de « prêtres obituaires » ou de « syndic de prêtres » qui devaient assurer le service conclu. Donc surtout des « personnes morales », et il n'y avait pas de difficulté de transmission de ces obits au fil des ans. Là, il s'agit

---

<sup>4</sup> A.D.H.-G., 3 E 25143, f° 130.

d'une fondation d'obit au profit d'un prêtre bien désigné au départ, ce qui en restreint la durée s'il n'y a pas de modification des clauses, suite au décès irrémédiable de celui-ci.

Cet acte a de particulier, qu'il fait apparaître la notion de « patron » et « co-patrons » pour la gestion de ces engagements, un des héritiers directs accédant comme partenaire responsable à ce moment-là. Les « co-patrons » sont les consuls d'Anan dans ce cas ; pourquoi ? Peut être que le fondateur de cet obit était très jeune au moment d'établir l'acte initial, avec des enfants pupilles et qu'il avait choisi les consuls du moment pour les établir responsables. Les notions du laïque et du religieux ne se posaient pas de la même façon qu'aujourd'hui.

D'où ce transport de propriété objet du présent acte.

Il semble que les « co-patrons » cherchent dans celui-ci le moyen d'éviter à l'avenir ces « paperasseries ».

Mais pour l'heure tout est fait dans la norme, ils marquent le sérieux et la solennité de cette transmission «... *par le bailh et délivrance de leurs bonetz tirés de leurs testes, desd. consulz et Ratio patrons et mys sur les testes desd. Espagne et Bon présens et acquiessens, ...* ». Revoilà les bonnets !

Cinq bonnets pour deux têtes, ce n'est pas divisible, n'y a t il pas risque d'instabilité ?

-----

Les troisième<sup>5</sup> et quatrième<sup>6</sup> :

« **Le bonnet monétisé, ...** »

Pour résumer ces deux actes, nous avons simplement repris pour chacun, le libellé du répertoire des actes de ce notaire. Ce type d'acte étant très courant à cette période, nos deux exemples ne présentent pas d'autre intérêt que celui de parler de nos bonnets.

*fol. 253 – 02 09 1567 – Achat de Pierre Laroque « bonetier » de l'Isle en Dodon, d'une petite vigne vendue par Jeanot de Peyrothon « plus vieux », travailleur du lieu de Lagarda, pour le prix de « six escus petis et ung bonet d'home de ceste ville ».*

*fol. 254 – 02 09 1567 – Dette pour Jehanot de Peyrothon travailleur de Lagarda, créancier de « cinq escus petis » dus par Pierre Laroque « bonetier » de l'Isle en Dodon, suite à l'achat précédent, fol. 253, pour lequel il a déjà payé comptant « ung escu et le bonet d'home ».*

Ce « Pierre Laroque bonetier » est, vous l'avez remarqué, le même qui a pris en apprentissage la jeune Maria du Règne.

Le prix en monnaie sonnante ne surprendra personne, en revanche le fait de compléter son paiement par un « bonnet » mérite d'être souligné. Cela indique peut-être que « l'argent circulant » est souvent une matière rare et que probablement le recours au troc est fréquent. Nous ne connaissons malheureusement pas encore le « taux de conversion et change » du bonnet d'homme ...

-----

Michel Durand.  
Saint-Gaudens.

---

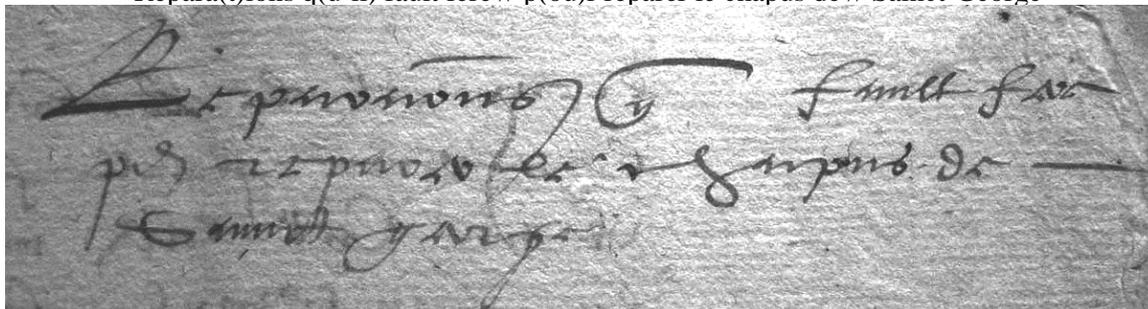
<sup>5</sup> A.D.H.-G., 3 E 25147, f° 253, acte du 2 septembre 1567.

<sup>6</sup> A.D.H.-G., 3 E 25147, f° 254, acte du 2 septembre 1567.

## AVIS DE RECHERCHE n° 258

Le « **chapus** » de Toulouse perturbe grandement un de nos adhérents. Ce terme apparaît au cours XVI<sup>e</sup> siècle dans quelques documents comptables de la ville (réparations au « **chapus** » de Saint-Georges faites par des maçons et charpentiers).

Repara(t)ions q(u'il) fault fere // p(ou)r reparer le chapus de // Saint-George



Archives municipales de Toulouse, CC2485, n°158 (pièces à l'appui des comptes, 1574)

Si nos lecteurs ont des suggestions, ils sont invités à nous les communiquer.

## LES AMIS DES ARCHIVES SUR TWITTER

**@amisdesarchives**

Le compte Twitter des Amis des Archives, **@amisdesarchives**, communique régulièrement des informations relatives aux activités de notre association, des Archives départementales et des divers dépôts d'archives communales de notre département, mais également du reste de la France.

A ce jour nous comptons 42 abonnés, principalement des centres d'archives départementaux, mais aussi certaines bibliothèques patrimoniales quelques membres de notre association et autres particuliers.

Twitter est un média sur Internet, une sorte de messagerie instantanée qui permet d'inclure photographies et liens vers des pages de sites web.

Twitter est totalement gratuit, sans publicité, et chaque abonné est libre de suivre les comptes de son choix.

Pour ouvrir son propre compte, nul besoin d'être un expert en informatique ; la marche à suivre est à la portée de tout un chacun et l'opération ne prend qu'une minute. Une fois l'inscription validée, il est fortement recommandé de s'abonner à **@amisdesarchives**, cela va sans dire.

Vous êtes encore sceptique ?

Sans même vous abonner, tapez simplement **@amisdesarchives** sur votre moteur de recherche, vous aurez accès à tous nos tweets (messages) et vous pourrez juger de l'opportunité d'ouvrir votre compte.

Tweet posté sur @amisdesarchives le 6 décembre 2013



# CHRONIQUE DES ARCHIVES

## Les conférences des Archives à Toulouse

Les conférences ont lieu les jeudis, de 17h30 à 19h00,  
dans la salle de lecture des Archives départementales, 11, boulevard Griffoul-Dorval.  
*Entrée libre et gratuite.*

- jeudi 9 janvier 2014      **La notion de restauration des monuments historiques à travers les âges**  
Olivier Poisson, *inspecteur général des monuments historiques*
- jeudi 13 février 2014      **L'archéologie en Midi-Pyrénées, hier, aujourd'hui, demain**  
Michel Vaginay, *conservateur régional de l'archéologie, chef du service de l'archéologie, DRAC Midi-Pyrénées*
- samedi 22 mars 2014      **L'architecture contemporaine : l'oeuvre de Fabien Castaing**  
(RDV aux Archives à 14h00)  
*Visite, sous la conduite de Bernard Catllar, architecte*

**Archives départementales de la Haute-Garonne,**  
**11 boulevard Griffoul-Dorval 31400 Toulouse.** Parking : 14 bd Griffoul-Dorval.  
Lignes de bus 27 (arrêt Archives départementales) ou 10, 78, 80 (arrêt Trois-Fours)  
Téléphone 05 34 31 19 70 – Courriel [archives@cg31.fr](mailto:archives@cg31.fr)

## Les conférences des Archives en Comminges

Les conférences ont lieu les jeudis, de 17h30 à 19h00,  
au Parc des expositions du Comminges à Villeneuve-de-Rivière.  
*Entrée libre et gratuite.*

- 30 janvier 2014      **Les stratégies matrimoniales des comtes de Comminges au Moyen-Âge**  
Christine Lalanne-Belair, *titulaire d'une maîtrise d'Histoire médiévale*
- 20 février 2014      **Les crises du XVIIe siècle dans le Midi toulousain et le marché foncier**  
Ronan Tallec, *docteur en histoire, université de Paris I,*  
*et Francis Despierre, historien de Rieux-Volvestre*
- 20 mars 2014      **Les peintures murales de l'époque romane dans les Pyrénées : l'église d'Ourjout**  
Virginie Czerniak, *professeure d'histoire de l'art,*  
*Université de Toulouse II - Le Mirail*

**Antenne du Comminges des Archives départementales de la Haute-Garonne,**  
**Espace Pégot 31800 Saint-Gaudens**  
Téléphone 05 62 00 73 00 – Courriel [antenne.archives@cg31.fr](mailto:antenne.archives@cg31.fr)

# INFORMATIONS-PUBLICATIONS- EXPOSITIONS-CONFÉRENCES D'AMIS

Notre ami, Hervé Terral, professeur de sociologie à l'université de Toulouse (*laboratoire LISST*), déjà auteur d'ouvrages et de nombreux articles portant sur la socio-histoire de l'école en France et sur la culture des pays d'oc, a publié cet été *Figure(s) de l'Occitanie. XIXème et XXème siècles*.

« *Occitanie : la belle inconnue* », titrait en 2004 pour le centenaire de l'attribution du Prix Nobel de littérature au provençal Frédéric Mistral une association basée à Barcelone ... A travers une quinzaine d'articles écrits dans la première décennie du XXIème siècle, Hervé Terral s'efforce de la faire découvrir selon trois axes :

« Du pays à l'espace-monde » : il s'agit de montrer la dimension occitane depuis la « petite patrie » locale jusqu'à son insertion dans le vaste monde, à travers des figures particulières : Jean Jaurès, Léon Cladel, William Bonaparte-Wyse, les Juifs du Pape à Carpentras, etc.

« Langue(s) » : la langue occitane est saisie dans sa relation complexe à la langue française, mais aussi à la langue catalane, plus généralement aux langues latines ; sont évoqués les travaux fondateurs des instituteurs Antonin Perbosc et Prosper Estieu (vers 1900), mais aussi les enquêtes de terrain des sociologues Félicien Pariset (vers 1860) et Henri Lefebvre (vers 1960), plus connu pour ses travaux sur le marxisme.

« *Estrambord* (Enthousiasme) » porte témoignage d'une dynamique culturelle continue : création, hier, du Collège d'Occitanie ou de l'enseignement de la « langue romane » dans l'université ; aujourd'hui, création musicale (*Fabulous Trobadors*). Concernant cette dernière partie, le texte prend aussi une dimension mémorielle (ainsi le souvenir de Dame Guirauda à Lavaur, chantée hier par le poète romantique de langue allemande Lenau et objet de cérémonies curieuses).

## DANS NOS MUSÉES

### Musée Paul-Dupuy :

#### **Exposition :**

*Fabrique Giscard : une famille de statuaires toulousains, XIXe-XXe siècles.*  
du 21 novembre 2013 au 23 février 2014 :

### Musée des Augustins :

#### **Exposition :**

*Trésors enluminés, de Toulouse à Sumatra.*  
du 16 novembre 2013 au 16 février 2014.

### Musée Saint-Raymond :

#### **Exposition :**

*Permis de construire. Des Romains chez les Gaulois.*  
du 16 novembre 2013 au 21 septembre 2014.

#### **Conférence :**

*Les bains tardo-républicains de Cornebarrieu*, par Catherine Viers et Frédéric Veysseyre, architecte archéologue et archéologue.

Jeudi 6 février 2014 à 17h00.

## LES VŒUX DE L'ASSOCIATION

*Le bureau de l'association des Amis des Archives de la Haute-Garonne vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.*

*Il souhaite que chacun d'entre vous voit ses recherches aboutir et fasse rayonner notre association.*

*Bien amicalement,*

*Le bureau.*

## LA MINUTE DE PALEOGRAPHIE

Ne perdez pas la main pendant les fêtes.

Voici deux extraits du troisième cours de paléographie « débutants » assuré par Daniel Rigaud, le 3 décembre 2013 (A.D.H.-G., 2E 1149, archives communales de Gardouch, S 51) :

### Inventaire des titres et papiers de Louis de Varaigne-Gardouch, seigneur de Gardouch et Belesta. 1655



Inventaire des Titres & papiers de Mess<sup>re</sup>  
Louys de Varaigne Gardouch, Seigneur de Gardouch &  
Belesta, Qui sont dans son Chasteau de Belesta,  
lesquelz ont esté mis en ordre par moy, Soubzigné  
L'an 1655. Comme s'ensuit

Inventaire des titres & papiers de mess(i)re  
Louys de Varaigne Gardouch, seigneur de Gardouch &  
Belesta, qui sont dans son chasteau de Belesta,  
lesquelz ont esté mis en ordre par moy soubzsigné  
l'an 1655, comme s'ensuit.

Et sy par après, <sup>Aucuns</sup> aucuns Tiltres de lad' seig<sup>ne</sup>rie de  
Gardouch viennent à estre treuvés, ou quil y soit fait  
de nouveaux quy merittent d'estre inventoriés, il fault  
premieremant les remettre dans un sac comun, et lors  
que le nombre requerra dans n'estre fait inventaire, il faut  
emploier une personne intelligente pour les bien regler  
& induire / Prenant garde de donner à chasque sac  
suscit, ce que luy conviendra desd' tiltres, pour par ce  
moyen rendre cet acte perpetuel & utile à cette maison  
auquel effect j'ay laissé du papier blanc pour  
chasque chapp<sup>re</sup>re dud' present acte.

Et sy par après, aucuns autres tiltres de lad(ite) seig(neu)rie de  
Gardouch viennent à estre treuvés, ou qu'il en soit fait  
de nouveaux quy merittent d'estre inventoriés, il faut  
premieremant les remettre dans un sac comun, et lors-  
que le nombre requerra dans n'estre fait inventaire, il faut  
emploier une personne intelligente pour les bien regler  
& induire, prenant garde de donner à chasque sac  
susc(it), ce que luy conviendra desd(its) tiltres, pour par ce  
moyen rendre cet acte perpetuel & utile à cette maison ;  
auquel effect j'ay laissé du papier blanc pour  
chasque chapp(it)re dud(it) present acte.

**Le catalogue de nos publications vient d'être mis à jour, il est désormais disponible en version numérique ou papier.**

**N'hésitez pas à nous le demander.**

# LES AMIS DES ARCHIVES

DE LA HAUTE-GARONNE

Catalogue des ouvrages édités  
Livres disponibles au 1<sup>er</sup> décembre 2013



11-14, boulevard Griffoul Dorval  
31400 Toulouse